

Lors du dernier CD FFE des 10 et 11 novembre 2012 des décisions concernant la DNA et la gestion de nos tournois, ont été prises.

- 1- Le RI DNA a été modifié en particulier les articles 28 et 29 concernant les compétences des arbitres. Il s'agit de régulariser ce qui se passe sur le terrain depuis de nombreuses années, à savoir l'arbitrage par des AF3 des compétitions homologuées FIDE. En particulier, entre autres, pour les tournois internes des clubs, les qualifications jeunes dans nos départements, etc... Ces arbitrages doivent se faire sous la responsabilité des DRA qui sont les mieux placés pour savoir ce qui se passe sur leur territoire et pour estimer si tel ou tel AF3 est apte ou non à arbitrer ce genre de tournoi.

Pour notre ligue CVL :

Les dérogations accordées aux AF3 seront assorties de la demande d'envoi de la copie du rapport d'arbitrage envoyé au Directeur Technique des Titres.

Ces dérogations ne seront pas renouvelées automatiquement et devront aboutir à l'obtention du titre d'AF2. L'organisation du stage AF2, à Tours, les 11 et 12 mai 2013, sera une occasion à saisir.

- 2- La mise en place par la FIDE de la licence arbitrale à partir du 1^{er} janvier 2013 oblige la DNA à envoyer pour le 5 décembre 2012 une première liste d'arbitres qui seront licenciés pour le début de l'année. Un mail a été envoyé à tous les arbitres que nous avons identifiés sur le site FIDE comme ayant ou allant arbitrer un tournoi FIDE. Dans ce mail il leur a été demandé d'adresser avant le 2 décembre le paiement exigé par la FIDE. Tous ceux qui ne souhaitent pas prendre cette licence aussitôt auront la possibilité de la prendre plus tard. Ne sont concernés que les arbitres principaux de ces tournois.

Pour la ligue CVL : 3 arbitres internationaux ; 1 arbitre FIDE et parmi les arbitres fédéraux ayant arbitré des tournois FIDE : 1 AF1, 1 AF2 et 3 AF3.

Les tarifs demandés par la FIDE sont : AI catégorie C : 160€ ; AF catégorie D : 80€ ; pour arbitre national : 20€

- 3- A partir du 1^{er} janvier lors de l'homologation des tournois FIDE, la vérification de la licence FIDE de l'arbitre sera automatique et donc elle sera donnée ou pas.

Concernant ces homologations il a été décidé qu'elles doivent parvenir à Erick Mouret 45 jours avant la date du début du tournoi. Toutes celles qui seront hors délais ne seront plus prises en compte.